



SOLiHA AIS Ile-de-France, en tant qu'Agence Immobilière à vocation Sociale, vous propose un accompagnement complet.



Mise en location

- Mise en publicité de vos biens (seloger.com et le boncoin.fr),
- Recherche et sélection du locataire,
- Signature des baux et des documents annexes,
- Établissement d'un état des lieux d'entrée et de sortie (numérique via le logiciel HomePad),
- Remise des clefs (vérification des assurances multirisque...).

Honoraires de mise en location et d'établissement d'état des lieux (pour le bailleur et le locataire) :

	Pour la mise en location (en €/m ² de surface habitable)	Pour l'état des lieux (en €/m ² de surface habitable)
Zone très tendue	12€/m ² maximum	
Zone tendue	10€/m ² maximum	
Zone détendue	8€/m ² maximum	

→ Tous nos honoraires et frais sont déductibles de vos revenus fonciers.



Gestion locative

- Conseil et aide à la déclaration fiscale,
- Aide au conventionnement Anah sans travaux,
- Etablissement des décomptes financiers : loyers, charges, réparations locatives, etc.
- Contacts avec les locataires : demandes de renseignements, réclamations, visites sur place,
- Encaissement des loyers et charges (inclus révision annuelle du loyer et régularisation des charges),
- Accompagnement social ponctuel des locataires (si nécessaire),
- Vérification annuelle des attestations d'assurances et d'entretien (Chaudière, cheminée, etc.),
- Gestion de sinistres et des impayés,
- Établissement des dossiers FSL, Conseil Général, CAF,
- Suivi des travaux d'entretien (engagés avec votre accord préalable),
- Paiement des fournisseurs et des charges au syndic (non présence en Assemblée Générale),
- Versement mensuel de vos revenus locatifs.

Honoraires de gestion :

7% TTC des loyers et charges encaissés



Sécurisation des loyers impayés :

- **VISALE, la caution Solidaire de l'Etat :**
 - Pour **tous les ménages** et pour **tous les types de revenus** (CDI, CDD, Intérim, Prestations Sociales, Allocations logements, etc.) pour un taux d'effort maximal de 50%,
 - Pour une prise en charge de 36 mois d'impayés locatifs jusqu'au renouvellement du bail,
 - Un dispositif **totalelement gratuit** et sécurisant.

Option : Assurance complémentaire couvrant les dégradations locatives (dans la limite de 7 700 €) et la protection juridique (dans la limite de 10 000 € par litige).

Cotisations : 1,5% des loyers et charges encaissés.

- **La Garantie des Loyers Impayés (GLINT) avec FIDELIDADE :**
 - Une garantie globale de 70 000 € TTC pour un taux maximal de 37%,
 - Dégradations locatives prises en charges dans la limite de 10 000 €,
 - **Les cotisations varient en fonction du logement. Parlez-en à votre prospecteur.**